

Notice sur l'armement de l'Infanterie

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Notice sur l'armement de l'Infanterie . troisième partie, les armes individuelles : titre X. le lance-grenade individuel modèle F1 : approuvé le 4 avril 1997, sous le n° 251/DEP/INSP.INF/ET / Ministère de la Défense ; Etat-Major ; Inspection de l'Infanterie

Auteur(s) : France Ministère de la défense 1936-....

Autre(s) responsabilité(s) : France, État-major de l'armée de terre - Éditeur scientifique
France, Inspection de l'Infanterie - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : Chateau-Chinon : E.I.A.T., 1997

Description matérielle : 1 vol. (49 p.) : ill. ; 21 cm

Sujet - Collectivité : France Armée. Infanterie. -- Règlements

Sujet - Nom commun : Tir militaire -- Règlements